

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE N°3 DU 10 JUIN 2025 À 18H

Personnes présentes

- M. Eloy, Maire de la commune, Mme Borderon, représentante Mairie
- Mme Deschamps, Mme Chalon, Mme Loiseau, Mme Grandon, Mme Eloy, Mme Berger, Mme Massot, Mme Massotier, Mme Aspe parents d'élèves élus
- Mme Guibert, Mme Hidalgo, Mme Moquet, Mme Tougeron, Mme Bernardeau enseignantes
- Mme Jouillat, directrice

Absents excusés

- M. Durand, IEN de la circonscription de Langeais
- Mme Robard, M. Richaudeau, M. Laigneau,, Mme Moreau, Mme Maillet
- Mme Radigue, Mme Mousset, Mme Moreau, Mme Hauttecoeur (enseignantes)
- M. Plantureux, DDEN

1. Approbation du dernier PV du conseil d'école

Le second conseil d'école a eu lieu le 27 février 2025 et le PV a été validé par l'ensemble des participants.

Il a été publié sur le site de la mairie.

2. Bilan de l'année

- les sorties :

Les élèves de maternelle de Mmes Guibert et Hidalgo se sont rendus à l'aquarium de Touraine et à la Réserve de Beaumarchais le jeudi 10 juin. Malgré un départ retardé à cause du bus, la journée s'est déroulée dans la bonne humeur et sous le soleil.

Les élèves de GS-CE1 et de CP ont visité l'aquarium de Touraine. Cette visite a clôturé le projet mené tout au long de l'année sur la mer, les océans, le Vendée globe.

Les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 ont visité le Clos Lucé, jeudi 12 juin.

Tous les élèves sont ravis de leur sortie respective de fin d'année.

Pour rappel, les sorties ont été financées en totalité par la coopérative scolaire.

- Projet rugby

Les élèves de CE2-CM1 et de CM1-CM2 ont bénéficié de 8 séances de rugby, encadrées par les enseignantes et le club de rugby de Langeais.

Ce projet pourra être reconduit l'année prochaine en fonction des places disponibles.

- Projet tennis de table

Tous les élèves à partir du CP vont bénéficier d'une séance de découverte du tennis de table les 24 et 26 juin. Les séances se dérouleront au gymnase de Cinq Mars La Pile.

- Cinéma :

Tous les élèves de l'école se sont rendus au cinéma de Langeais le mardi 3 juin.

- Sortie dans Mazières :

Le mardi 1^{er} juillet tous les élèves de l'école iront se balader dans Mazières. Un goûter sera ensuite offert aux participants.

Le club de marche Restons Jeune a été sollicité afin d'encadrer les élèves et passer un bon moment intergénérationnel. La balade se déroulera le matin afin d'éviter les fortes chaleurs.

- Visite de l'école :

Les futurs élèves de Petite Section pourront découvrir l'école ainsi que les enseignantes le vendredi 20 juin à partir de 17h15.

- Visite du collège :

Elle aura lieu cette année le lundi 16 juin.

Comme chaque année, les élèves de CM2 auront la possibilité de prendre le bus le matin et participeront aux différents cours de la journée. Ils déjeuneront au self le midi. Cette journée en immersion permet à chacun de se préparer pour sa future rentrée.

- Santé :

Les élèves de Petite Section ont été vus par l'orthoptiste le 12/05.

Les élèves de Moyenne Section bénéficient également d'un bilan réalisé par la puéricultrice du secteur.

L'infirmière scolaire est intervenue le mardi 10 juin dans le cadre du programme EVAS (Éducation à la Vie Affective et Sexuelle) auprès des élèves de CM2, afin d'évoquer essentiellement les transformations physiques à la puberté. Les élèves ont été répartis en deux groupes (filles/garçons), ce qui leur a permis de s'exprimer librement et de poser toutes les questions qu'ils souhaitaient.

Pour rappel, les familles dont les enfants souffrent d'une maladie chronique (allergie, asthme...) doivent remplir un PAI. Il ne peut y avoir de distribution de médicaments à l'école sans ce document. Le PAI est à renouveler chaque année. Ils seront distribués la semaine prochaine dans les cahiers de liaison des enfants concernés. En cas de mise en place d'un premier PAI, merci de contacter directement la directrice, Mme Jouillat.

Les élèves d'élémentaire ont également participé à un atelier «Ma santé, mon assiette» dans le cadre du parcours santé à l'école, le 02 juin.

- Musique :

Juliette Chourot est intervenue cette année sur l'école auprès de tous les élèves.

Nous espérons reconduire ce projet l'année prochaine.

- Piscine :

Depuis le retour des vacances d'avril, tous les élèves de CP se sont rendus à la piscine de Luynes à raison de deux séances par semaine, les lundis et les vendredis. L'objectif de ces séances n'est pas d'apprendre à nager mais de découvrir et d'appréhender un nouvel environnement. Les élèves ont appris à rentrer dans l'eau, s'immerger et se déplacer sur une courte distance en toute sécurité.

Cette année, certains élèves ont été souvent absents (malade, RDV médicaux, pas envie d'y aller...). Cela est dommage car ces séances ont un coût de 2300€ , à charge de la mairie et de la coopérative scolaire. Un questionnement est en cours sur la poursuite de ce cycle l'année prochaine. Merci aux parents accompagnateurs.

- Évaluation Cèdre :

L'école de Mazières de Touraine a été tirée au sort pour participer aux évaluations Cèdre, cette année.

Il s'agit d'une évaluation disciplinaire réalisée sur un échantillon d'élèves et qui couvre l'ensemble des domaines d'apprentissage en référence aux programmes : maîtrise de la langue, compétences générales et langagières.

L'évaluation est anonyme et la présentation des résultats permet de situer les performances des élèves sur des échelles de niveau. Elle permet de suivre l'évolution du niveau des élèves dans le temps car elle est renouvelée à intervalles réguliers.

Cette année elle concerne les élèves de CM2, en mathématiques.

- Dictionnaires et calculatrices

Comme chaque année, la mairie de Mazières offrira un dictionnaire à chaque élève de CM2. L'APE offrira une calculatrice scientifique, bien utile au collègue.

3. Effectifs et organisation pédagogique en septembre

A l'heure actuelle, l'effectif pour la rentrée 2025 est de 159 élèves.

Deux répartitions sont encore à l'étude à ce jour par l'équipe enseignante :

PS-MS : 12+12	ou	PS-GS : 26
MS-GS : 11+14		MS : 23
CP : 22		CP : 22
CE1 : 21		CE1 : 21
CE2 : 26		CE2-CM1 : 23
CM1 : 20		CE2-CM1 : 23
CM2 : 21		CM2: 21

Le choix de la future répartition se fera en fonction des arrivées et départs possibles au cours de l'été.

L'effectif de 26 en CE2 étant un maximum, si un élève supplémentaire arrive, il y aura deux classes de CE2-CM1.

L'équipe enseignante reste inchangée pour l'année prochaine.

4. Sécurité – PPMS

L'exercice PPMS «Risques Majeurs» a eu lieu courant mars. Cet exercice a permis de vérifier le bon fonctionnement du protocole de confinement au sein de l'école en cas de risque chimique.

Un deuxième exercice incendie s'est déroulé le 9 mai. Il a permis de vérifier le nouveau plan d'évacuation suite aux travaux d'agrandissement de l'école.

Tout s'est bien déroulé.

Permis Piéton : la gendarmerie est intervenue afin de délivrer une formation aux élèves de CE2.

Le test final se déroulera la semaine prochaine.

Permis Internet : malheureusement cette année, les élèves de CM2 n'ont pas pu en bénéficier, faute de personnel disponible à la gendarmerie. Il sera reconduit dès l'année prochaine.

5. Travaux et investissements

L'équipe enseignante remercie l'ensemble du personnel communal qui répond toujours présent et rapidement à nos demande tout au long de l'année.

Les élèves peuvent retourner «Place rose» lors des récréations depuis le 04/06.

Afin d'apaiser les relations entre les élèves, les élèves sont répartis en deux groupes lors des récréations (cour du haut/ Place rose).

Ils sont également autorisés à apporter un petit jeu de la maison (carte- voiture-Rubik's cube®).

Toutefois les enseignantes ne sont pas responsable des pertes ou des détériorations.

Des aménagements sont également à prévoir, Place rose. L'installation d'un bac à sable et/ ou de tables de ping-pong est en réflexion.

La descente permettant l'accès à la Place rose est abrupte et doit également être sécurisée.

Une poubelle est également à prévoir.

5. Bilan financier de la coopérative scolaire

Pour rappel :

1- les dons

- dons des parents : 1751€

- vente des photographies scolaires : 1147€

- don APE : 4000€

- subvention de la mairie : 800€

2- les dépenses

- adhésion OCCE : 394€

- transports scolaires : 3675€

- sorties scolaires : 2500€

- goûters : 140€

- achat de vélos en maternelle : 494€

- achats divers de classe (livres, projets, jeux Noël...) : 700€

- cinéma : 1600€

Il restait de l'argent de l'année dernière, ce qui a permis le règlement des différentes factures de cette année.

Les comptes seront à zéro pour la rentrée prochaine. Nous comptons sur la générosité des parents l'année prochaine afin de pouvoir réaliser à nouveaux de beaux projets éducatifs.

6. Informations diverses

- Élections des parents d'élèves : le vote aura lieu uniquement par correspondante (voté à l'unanimité lors de ce conseil).
- Inscription au collège : uniquement par correspondance, à compter du 18 juin. Un flyer a été distribué dans chaque cahier afin de vous aider lors de cette inscription.
- LSU : ils seront consultables sur votre espace Educonnect à compter du 20 juin. Pour rappel ils doivent obligatoirement être signés avant le 1er juillet par les deux représentants légaux.
- Dispositif « j'apprends à nager en Touraine » : il est reconduit pour cette année et vise à participer à une meilleure aisance et sécurité aquatique, en milieu naturel. Des séances gratuites de natation sont donc proposées sur deux plans d'eau d'Indre et Loire : Château- La-

Vallière du 29 juillet au 2 août et Bourgueil du 19 au 23 août, ainsi qu'en piscine à Genillé du 8 au 12 juillet.

L'inscription se fait auprès des animateurs « Nagez grandeur nature » au 06 -31-78-81-53

8. Questions annoncées

1. L'arrivée et la sortie des enfants à proximité de l'école n'est pas assez sécurisée (passage piéton inexistant face aux portails et traversée de la départementale dangereuse : des dos d'âne ou un feu tricolore ne pourraient-ils améliorer la sécurité en ralentissant les voitures ?

Il n'y a aucune obligation d'aménager de façon supplémentaire l'accès à l'école. Chacun doit faire preuve de civisme. Il existe 3 passages piétons sur la route départementale. Ils ne sont pas aux abords de l'école.

L'un est moins marqué en effet mais il y a un panneau « zone 30 priorité aux piétons » bien visible. On peut essayer de sécuriser en installant des barrières mais la sortie de l'école sera plus compliquée et Monsieur le Maire rappelle que beaucoup de gens roulent trop vite et se garent n'importe où.

Si à la rentrée scolaire le problème se pose toujours la Mairie, en conseil d'école, réfléchira à définir un périmètre autour de l'école.

Il est interdit de se garer en dehors des places de parking , notamment sur les trottoirs. Chacun doit respecter la signalisation routière et réduire sa vitesse.

Pour rappel un parking est à disposition à l'arrière de l'école. Il est demandé aux familles de s'y garer lorsqu'ils viennent déposer ou récupérer les enfants à l'école. Les places de parking situées devant l'école sont réservées aux commerces.

2. Le personnel de la cantine porte-t-il des équipements garantissant l'hygiène tels que des charlottes ?

Non, le personnel ne préparant pas directement les repas sur place, il n'est pas obligatoire pour le personnel de la cantine de porter une charlotte. Elles utilisent des gants lorsqu'elles servent à la part. Les conditions d'hygiène sont parfaitement respectées.

3. Où en est la formation des personnels de la pause méridienne (BAFA...).

Des comportements déviants sont régulièrement rapportés ?

Les quotas de personnels formés pour surveiller lors de la pause méridienne sont respectés.

Le personnel est formé au fur et à mesure notamment au BAFA et aux gestes de premiers secours.

Qu'appelle t-on comportements déviants ? Lors de problèmes survenant sur la pause méridienne, des mots sont régulièrement distribués aux familles des élèves concernés afin de les avertir. Un cahier de liaison est également en place entre le périscolaire et l'école.

Il a été remonté qu'une animatrice de surveillance n'aurait pas agi comme il fallait auprès d'un enfant ou des parents lors d'un événement (lunettes cassées). Une déclaration d'accident a été réalisée pour faire jouer les assurances.

4. Dans le village, des enfants circulent à vélo sans faire attention aux voitures et au code de la route (s'arrêter à un stop), dans plusieurs écoles de notre pays les élèves de CM1-CM2 passent ce qu'on appelle le permis vélo organisé avec la police municipale ou la gendarmerie. Pourquoi à l'école cela ne se fait-il pas alors que c'est essentiel dans la collectivité, l'apprentissage de la vie en société et essentiel pour la sécurité des enfants ? Est-il possible de mettre cela en place ?

Encore une fois, il est rappelé que c'est aux familles d'éduquer leurs enfants.

L'école a déjà mis en place le permis piéton, le permis internet et l'aisance aquatique. Le Savoir Rouler n'est pas un apprentissage obligatoire à l'école. Il peut effectivement être mis en place sur demande de l'équipe enseignante. Il faut des parents volontaires qui doivent être formés eux-mêmes sur une demi-journée et demande que chaque enfant possède un vélo ce qui n'est pas le cas. La gendarmerie doit également encadrer les séances.

Le Savoir Rouler se déroule sur les 3 cycles en 3 blocs : savoir pédaler, savoir circuler et enfin savoir rouler à vélo.

C'est à chaque parent de s'assurer que son enfant connaît et respecte le code de la route lorsqu'il fait du vélo sur la commune.

Monsieur le Maire est intervenu dans le BUS du collège pour faire un point sur la conduite à vélo et à trottinette car beaucoup de comportements dangereux pour eux-mêmes ont été aperçus.

Monsieur le Maire tient à rappeler que le minimum c'est le casque obligatoire et l'arrêt au STOP.

5. Le midi, combien de temps exactement ont les enfants pour manger car souvent on les presse en amenant le fromage par exemple alors qu'ils n'ont pas fini leur plat ? Manger trop vite ce n'est pas trop bon à la base, donc pour les enfants encore moins. Ne peut-on pas leur laisser un peu le temps de manger à un rythme décent ?

Les enfants bénéficient tous d'une pause repas de 40 minutes minimum. Si le fromage est distribué avant la fin du plat principal, c'est dans un souci de bienveillance envers les enfants qui ne mangent pas le plat. Ils ne sont pas pressés pour manger.

Un système de rab est également en place une journée sur deux afin que chaque enfant puisse en bénéficier.

6. La sonnette au portail est défectueuse. Cela pose problème pour venir récupérer un enfant en journée quand tout le monde est en classe. Va-t-elle être remplacée ?

Un devis de réparation est en cours. Un remplacement par un visiophone est à l'étude pour la rentrée prochaine. En attendant, les parents ou professionnels de santé qui souhaitent déposer ou récupérer un enfant doivent téléphoner directement à l'école.

7. Les travaux d'aménagements sont-ils terminés ? A quel moment les enfants pourront aller jouer sur la place rose ?

La place rose est accessible depuis le 04 juin. Des aménagements sont encore prévus afin de sécuriser la descente.

8. Pourquoi n'y a-t-il pas d'accès au centre depuis l'intérieur de l'école (sans sortir à l'extérieur de l'enceinte), car pour le périscolaire, ils entrent et sortent par le portail qui donne sur le parking du bas.

L'accueil périscolaire et l'école sont deux bâtiments bien distincts.

Monsieur Le Maire précise que la volonté du projet de réaménagement prévoyait une séparation entre les deux institutions de ce fait les deux bâtiments ne communiquent pas. Le périscolaire entre et sort par le grand portail gris donnant sur le parking mais dont le passage est sécurisé et encadré systématiquement par le personnel d'Agora. Pour rappel le parking est un lieu de stationnement où les voitures doivent rouler au pas et les enfants ne sont pas autorisés à y jouer ou à y faire du vélo.

9. Date(s) à retenir

Fête de l'école : dimanche 29 juin à 9h

Vacances scolaires : vendredi 4 juillet après les cours

Fin du conseil d'école à 20h00.